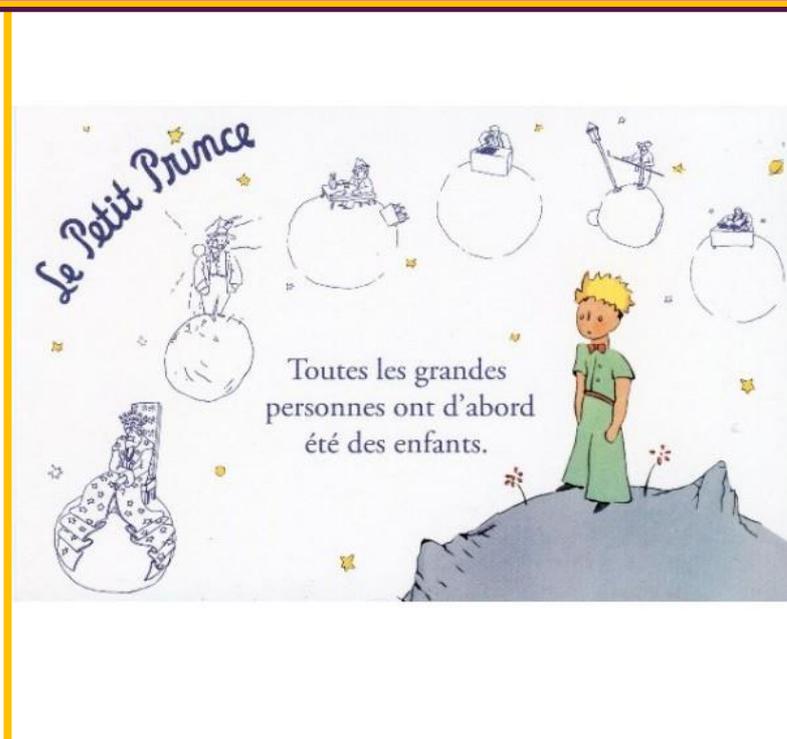


# ST EXUPERY

## 2024-2025

### Accueil de Loisirs Elémentaire et Maternelle



Accueil de loisirs St Exupéry  
160 avenue du commandant Louis  
Albrand  
83500 La Seyne Sur Mer  
Tel : 06.48.46.28.54

# SOMMAIRE

Présentation du territoire	p. 3
Situation géographique	p. 3
Population	p. 3
Tissu associatif	p. 4
Tissu économique	p. 5
Présentation de l'accueil de loisirs	p. 6
L'organisateur	p. 6
L'accueil de loisirs	p. 6
Fonctionnement général de l'accueil de loisirs	p. 10
Equipe d'encadrement	p. 10
Equipe de service	p. 12
Journée type	p. 13
Hygiène, santé, sécurité	p. 15
Caractéristiques du public	p. 23
Intentions éducatives/ Objectifs généraux et opérationnels	p. 27
Annexes	p. 33
Aménagement des espaces	p.34
Gestion de groupe/ autorité/ punition/ sanction	p.34
Responsabilité civile / Responsabilité pénale	p.38
Temps calmes / Temps libres	p.41
Document d'évaluation	p.44

## I. Présentation du territoire

### I. Situation géographique

Située au pied du Cap Sicié, La Seyne sur Mer est une ville du Sud de la Provence maritime ouverte sur la rade de Toulon et sur la haute mer.

Au Moyen-Age, la Seyne n'existe pas encore en tant que ville. Tout au plus, un port rudimentaire dénommé alors « Le Sagno » et constituant une extension naturelle du bourg de Six Fours. Elle devient en 1657 une commune à part entière grâce à Louis XIV.

Dès 1691, un véritable port de commerce et de pêche vit le jour. Et en 1711, la présence d'un premier chantier naval fut attestée, prélude à un long devenir.

Désormais, le développement économique de la ville de la Seyne sera continu tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle.

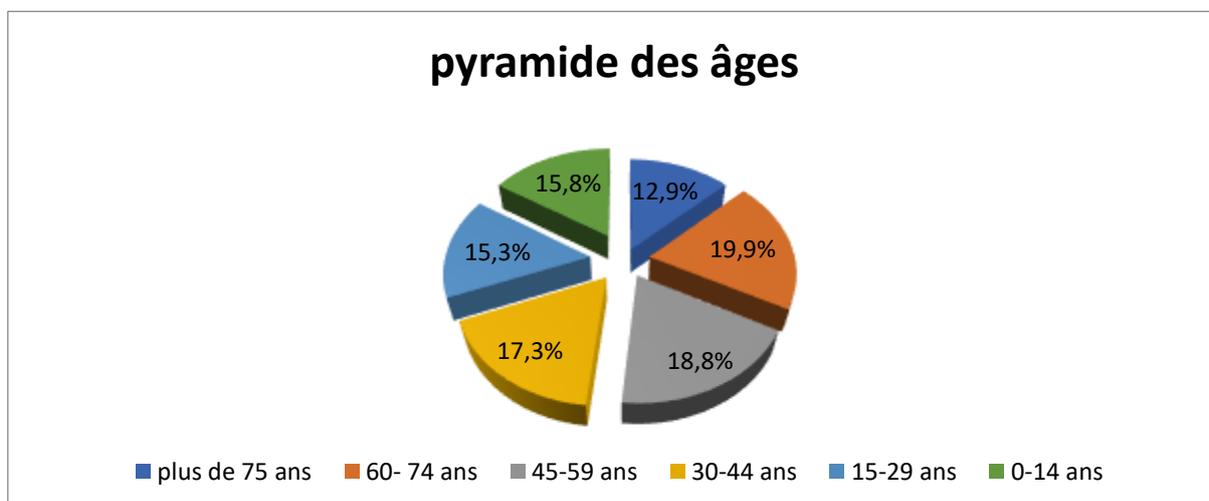
Ses 26 Kms de côte la place au carrefour des échanges méditerranéens, mais la fermeture définitive des chantiers navals Seynois en 1989 a obligé la ville à opérer une reconversion et la ville se tourne depuis vers le tourisme balnéaire et culturel.

### 2. Population

- La ville de La Seyne Sur Mer est connue comme étant la deuxième ville du Var (après Toulon) avec ses 62 763 habitants (Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024)

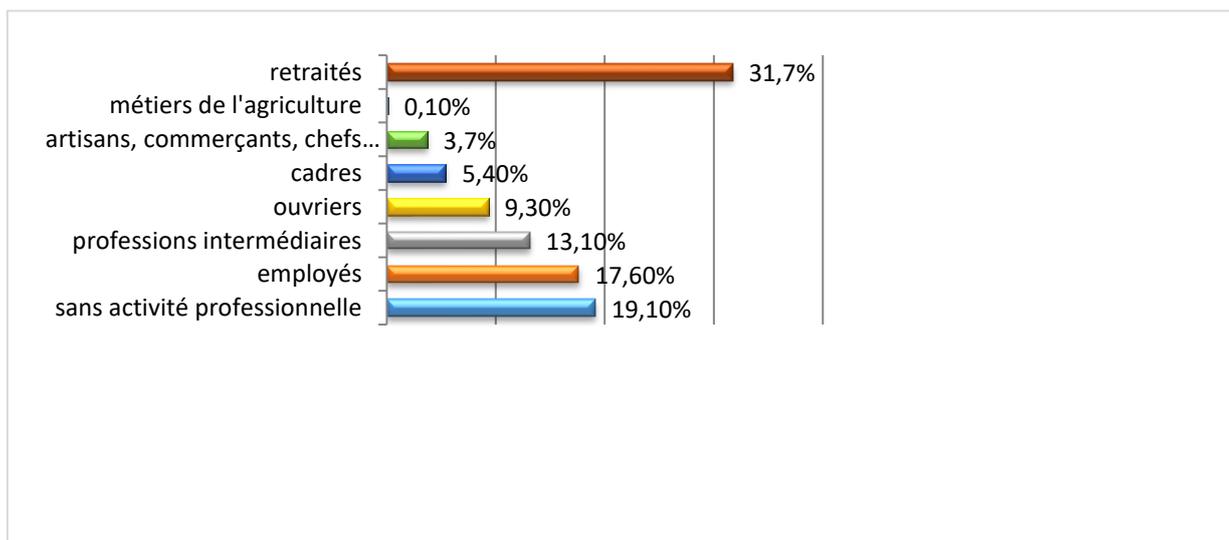
#### ❖ Situation démographique

La Seyne Sur Mer est une ville qui se compose de 62 763 habitants répartis comme suit :



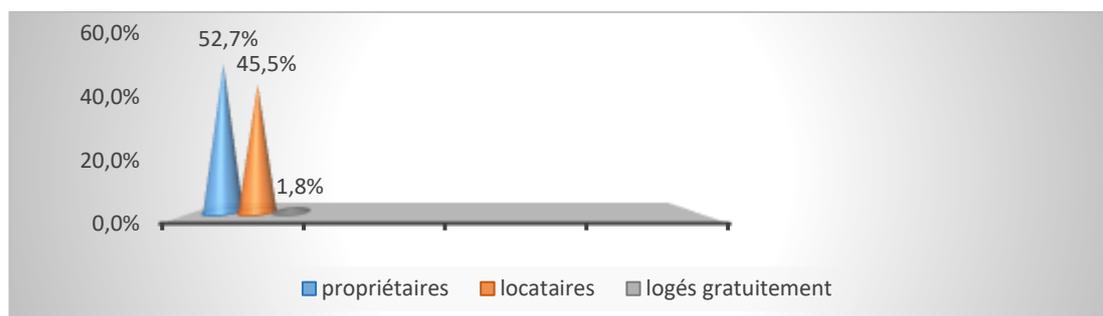
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

## ❖ Catégories socio- professionnelles



• Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

## ❖ L'habitat



- La ville de La Seyne Sur Mer dispose de 37 143 logements avec 29 832 résidences principales, 3 794 résidences secondaires, et 3 516 logements vacants (Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024)

Nous voyons que la population est majoritairement propriétaire. Les résidences principales sont les plus nombreuses, mais la ville accueille un peu plus de monde durant la période estivale avec ses 3 794 résidences secondaires.

### 3. Le tissu associatif

La ville de La Seyne Sur Mer dispose de nombreuses associations :

- Des associations caritatives (secours catholique, EMMAUS, Les restos du cœur...)
- Une centaine d'associations culturelles et évènementielles (source : liste des associations, Ville de La Seyne Sur Mer édition 2022)
- De nombreuses associations sportives et de loisirs (judo, athlétisme...)
- Des associations accueillant des publics enfants :
  - La MAEFE
  - L'AMIQ
  - La FJEP
  - Centre social et culturel Nelson Mandela
  - ...
- Une trentaine d'associations à caractère social, d'entraide, et d'insertion :
  - Mission d'Insertion et d'Aide aux jeunes (MIAJ)
  - Association de Prévention Spécialisée (APEA)
  - Vivre en famille
  - Tremplin
  - Association seynoise pour l'insertion (ASPI)

Nous pouvons donc voir que La Seyne Sur Mer possède de nombreuses associations culturelles et sportives, et répond donc aux attentes de ses habitants quant à leurs loisirs. La commune possède des associations à caractère social, permettant ainsi de venir en aide auprès de différents publics. La ville possède donc un tissu associatif tant riche que varié. Certaines associations interviennent auprès des centres de loisirs dans le cadre de leurs projets pédagogiques, sous forme d'entraide et de partenariats.

#### **4. Le tissu économique**

Depuis le 19 Décembre 2001, la Seyne sur Mer et 11 autres communes du Var (Carqueiranne, La Garde, La Crau, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier sur Mer, Six-Fours, Toulon, La Valette-du-Var) s'unissent pour créer Toulon Provence Méditerranée (T.P.M.), communauté d'agglomération s'étendant sur une superficie de 36 654 hectares et rassemblant 453 407 habitants (source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024). Cette communauté d'agglomération obtient, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le statut de métropole et devient ainsi la 14<sup>ème</sup> métropole de France en terme de population. Le décret officialisant ce statut a été publié au journal officiel le 28 décembre 2017.

Au cours des dernières années, les Zones d'Activités (gérées par TPM) ont connu un important dynamisme économique.

Elles représentent plus de la moitié de l'effectif salarié de la commune pour seulement 1/5 des établissements recensés.

2 grandes zones d'activités permettent à la ville un élan économique plus important :

- La ZA du Camp-Laurent et des Playes ont une vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services.
- La ZI de Bregailon, la Provençale et l'Espace Joseph Grimaud accueillent exclusivement des entreprises ayant des activités liées à la mer.

## **II. Présentation de l'Accueil Collectif de Mineurs**

### **1. Organisateur (CAISSE DES ECOLES ET VILLE DE LA SEYNE SUR MER)**

La Caisse des Ecoles de la Seyne sur Mer est un Etablissement Public local institué par la loi du 10 avril 1867 et régie par la loi du 18 mars 1882 qui rend les Caisses des Ecoles obligatoires dans chaque commune.

La Caisse des Ecoles de la Seyne sur mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948. Elle est l'œuvre organisatrice des temps extrascolaires (accueils de loisirs), et est organisée en 3 pôles (administratif, loisirs pédagogiques, et éducatif).

Elle a la charge de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative, qui a pour but De proposer un accompagnement personnalisé à des enfants (à partir de 2 ans) en situation difficile.

Elle est également en gestion du fonctionnement des écoles (livres, matériel, marchés publics).

### **2. L'accueil de loisirs**

Il est implanté au sein du groupe scolaire Saint Exupéry composé de deux écoles (une école maternelle et une école élémentaire). Il se compose d'une structure d'accueil de loisirs maternel habilitée à 56 enfants et un accueil élémentaire habilité à 72 enfants.

#### **a. Situation géographique**

Adresse :

Accueil de Loisirs Antoine de Saint Exupéry  
160 Rue du Commandant Louis Albrand  
83500 La Seyne sur mer

Au niveau des sites de proximité se trouvent:

- Le parc paysager Fernand Braudel
- La plage des Sablettes
- La forêt du Fort Napoléon
- La Baie du Lazaret et sa corniche (Tamaris)
- La forêt de Janas

Au niveau des infrastructures culturelles de proximité se trouvent :

- La Villa Tamaris Pacha
- La Médiathèque le Clos St Louis
- La maison culturelle Jean Bouvet
- Le Fort Balaguier
- Le Fort Napoléon

Au niveau des infrastructures sportives de proximité se trouvent :

- Le complexe sportif Sébastien Squillaci
- La salle multisports (Sauvat)

Au niveau de l'environnement économique :

On peut répertorier plusieurs facteurs importants :

- Le tourisme (plages, activités culturelles, de loisirs, découvertes...)
- Les commerces (marché provençal, magasins, restaurants...)
- L'industrie maritime avec le port de St Elme (Pêche, entreprises bateaux)
- La Base Militaire (Toulon, St Mandrier)

**b. Moyens**

**Moyens Spatiaux**

Nous avons à disposition :

Maternelle :

- 2 salles d'activités
- 2 dortoirs
- Sanitaires
- 1 bureau avec l'infirmierie attenante
- 1 cour avec petits jeux
- 1 salle de motricité, scindée en 2 espaces afin d'accueillir un petit groupe d'enfants tous les mercredis
- 1 salle permettant les activités culinaires

Elémentaire :

- 2 salles d'activités
- 2 interclasses permettant de mettre en place des ateliers en petits groupes
- 1 cour avec aménagements sportifs
- Sanitaires

### **Moyens Humains**

Pour le fonctionnement de l'ACM (extrascolaires et périscolaires) :

- Une directrice

Mme SIMON Emilie, BPJEPS LTP, BAFA, CAP petite enfance, et PSC1.

- Trois directeurs adjoints pédagogiques

Mr ANCELE Yohan, BEESAPT, BAFA et PSC1

Mr GALLICCHIO Dylan, BAFD, BAFA et PSC1

Mme MALENFANT Kelly, BAFD, BAFA

Une équipe d'animation composée de 13 animateurs + les stagiaires en cours d'année et les AAI (animateur en accompagnement individualisé) lorsque cela est nécessaire.

**Pour le fonctionnement de la cantine et le nettoyage de l'ACM**

- un chef cuisinier
- des aides cuisiniers
- des agents de service

### **Moyens Financiers**

Le budget est défini par les responsables de la Caisse des Écoles et du Service Enfance (après le vote de ce dernier par la ville). Il est alloué équitablement à chaque établissement en fonction de sa capacité d'accueil et du taux de fréquentation de l'année passée ; il reste logiquement établi pendant la durée d'une année scolaire. Dans ce budget doit être pris en compte tout le fonctionnement de l'ACM : les prestations, le matériel pédagogique et sportif, les jeux de société, les jouets, la pharmacie... Les dépenses doivent être justifiées en fonction du projet pédagogique et des projets d'animations.

### **Moyens de transport :**

Des bus sont mis à notre disposition par le service des transports de la ville pour les sorties. Les temps de transports restent des temps d'activités à part entière qui sont organisés et surveillés.

### **Moyens Temporels :**

Un tableau récapitulatif des différents temps a été établi en page 13.

#### **c. Caractéristiques des familles**

La situation socio-professionnelle des familles fréquentant la structure est assez caractéristique de la population des quartiers sud de la ville. En effet, nous recensons de nombreux retraités dans ce secteur géographique mais également beaucoup de parents travaillant pour les fonctions publiques (+35% des familles accueillies) et surtout pour la marine nationale. Ces habitants ont une situation sociale généralement un peu plus élevée que la moyenne.

La situation familiale de la ville de La Seyne Sur Mer est répartie comme suit :

- 1) Marié(e) 43.2%
- 2) En concubinage ou union libre 9.3 %
- 3) Pacsé 4.8%
- 4) Veuf(ve) 8.6 %
- 5) Divorcé(e) 8.8 %
- 6) Célibataire 25.3 %

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024

Le type d'habitat situé aux alentours de l'accueil de loisirs est essentiellement constitué de villas individuelles, de lotissements (villas), de résidences (immeubles) mais aussi d'une petite cité hlm (La Maurelle).

Le public accueilli sur l'accueil de loisirs est composé d'enfants âgés de 3 à 11 ans. Les enfants viennent principalement des alentours (secteur sud) mais les accueils de loisirs n'étant pas sectorisés, nous pouvons accueillir des enfants de tous alentours et autres villes.

### **III. Fonctionnement général de l'accueil**

#### **1. L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

##### **L'EQUIPE DE DIRECTION**

L'équipe de direction devra coordonner les différentes fonctions : animer, former, gérer un budget, accueillir, rechercher et créer des relations avec tous les partenaires, veiller au suivi des projets.

La direction devra être présente dans le centre de loisirs par sa mobilité auprès des groupes en vue d'évaluer le travail des animateurs. Elle doit vérifier que les objectifs du projet soient suivis et appliqués au mieux de la situation. L'équipe d'encadrement est responsable de la sécurité affective, physique et morale des enfants ; elle travaillera dans ce sens afin de mener à bien ses actions. L'équipe doit toujours garder à l'esprit que l'enfant doit prendre du plaisir pendant les temps extra-scolaires à travers des actions ludiques et éducatives. L'animateur sera l'élément de référence et un repère pour les enfants et les parents :

- En direction des parents : lorsque cela est possible : accueillir, informer, rassurer, solliciter leur participation, écouter les recommandations.
- En direction des enfants : écouter les besoins et les demandes, proposer des projets, établir un dialogue continu, animer, jouer, guider, rassurer, sécuriser.

Elle est le garant du bon fonctionnement des différents temps tant sur le plan physique que sur le plan moral. Elle travaille toujours en adéquation avec les textes réglementaires, les orientations de l'organisateur et les objectifs du projet de l'année.

Elle est en relation permanente avec l'administration, ce qui lui permet de planifier les différentes étapes qui mènent jusqu'au jour d'ouverture du séjour. Elle échange avec sa hiérarchie sur les problèmes rencontrés et l'organisation générale de la structure.

Elle met en place des réunions qui permettront à l'équipe d'animateurs d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.

Elle met en place un projet pédagogique, de préférence avec son équipe, disponible pour l'organisateur et pour les familles.

Durant toute l'année, l'équipe effectuera les tâches administratives qui lui incombent, mènera des réunions de travail et de régulation.

Elle créera un climat de confiance et de respect entre les membres de l'équipe pédagogique.

Elle aura aussi un rôle formateur envers l'ensemble de l'équipe :

Elle permettra à l'équipe d'évoluer et de progresser par rapport à certains critères identifiés par des régulations , une formation ponctuelle par rapport au constat et à la demande et par des évaluations individuelles durant l'année.

Une co-formation se mettra en place durant l'année entre tous les membres de l'équipe pédagogique.

## **L'EQUIPE D'ANIMATION**

L'animateur a, avant tout autre chose, un rôle éducatif : ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Il a également un rôle de sécurité. Sécurité aussi bien affective, morale, que physique.

Il a enfin un rôle d'animateur, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir.

L'animateur doit donc avoir diverses qualités et de nombreuses cordes à son arc. Ce n'est pas seulement une encyclopédie vivante d'activités manuelles et sportives. Il vient d'abord avec des valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants.

### **Avec l'équipe éducative**

Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc ...)

Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique afin de mener des activités les plus complètes possible.

### **Avec lui-même**

Il définit et exprime son propre projet, se situe par rapport au projet de la structure et cherche à mettre en cohérence ses intentions et sa pratique.

### **Avec les enfants**

Sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière

Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il répond à leurs demandes et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.

L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

### **Avec les familles**

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

### **Par rapport aux activités**

Il est force de propositions et s'adapte aux imprévus. Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs. Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement. Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité.

Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun, et sur la création collective. Il sait s'adapter aux contraintes du moment.

## **2. L'EQUIPE DE SERVICE**

Le personnel de service est mis à disposition par la ville. Son nombre varie en fonction de la capacité d'accueil du centre. Il est constitué d'une responsable en cuisine, d'aides cuisiniers et de plusieurs agents d'entretien.

L'équipe de service peut être sollicitée pour participer aux actions menées sur le centre. (Repas à thème...) Le planning des tâches sera élaboré et aménagé en concertation avec le personnel et l'équipe de direction. Les dames de service sont affectées pour mettre en place le réfectoire, nettoyer et entretenir les différents locaux mais aussi doivent être volontaires dans la participation aux différents projets.

### 3. JOURNEE TYPE ET INTENTIONS PEDAGOGIQUES SUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Accueillir de jeunes enfants, c'est avant tout assurer leur sécurité affective, morale et physique pour qu'ils profitent pleinement de leur séjour. L'enfant va découvrir un nouvel environnement, peut-être inconnu pour lui, et nous nous devons de faire en sorte qu'il s'y sente le plus à l'aise possible.

Une journée type est mise en place afin de répondre au mieux à ses besoins, de créer des rites et donner un rythme à la journée pour qu'il puisse se construire des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations.

a. La journée type en accueil de loisirs

**1<sup>er</sup> accueil 7h30 – 9h00**

**2<sup>nd</sup> accueil 11h00 – 11h30**

**3<sup>ème</sup> accueil 13h00 \_ 13h45**

<b>Intentions</b>	<b>Actions à mettre en place</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etablir une période de transition préparant l'enfant et l'adulte présent à la séparation.</li></ul>	Aménagement d'ateliers calmes préparant les enfants à aller à la cantine (avant 12h)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser un accueil individualisé permettant à chacun de s'adapter au rythme de la journée à venir.</li></ul>	Gestion des présences, accueil des enfants et préparation pour le temps calme / la sieste (à partir de 13h15)
<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un climat agréable où l'enfant et sa famille se sentiront en confiance</li></ul>	Discussion avec les parents et remise des plannings
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tenir informé les enfants et les parents présents du déroulement de la journée.</li></ul>	lorsque cela est possible

#### **Le Repas :**

- **Pour les 3/6 ans à 11h30**
- **Pour les 6/11 ans à partir de 11h45 (self)**

<b>Intentions</b>	<b>Actions à mettre en place</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Eveil au goût, et à l'équilibre alimentaire</li></ul>	Goûter à différents plats
<ul style="list-style-type: none"><li>• Respect des besoins physiologiques</li></ul>	Apprendre à manipuler des couverts
	Instaurer le respect et la politesse

- Favoriser les échanges entre enfants/enfants et enfants/animateurs
- Ne pas assister les enfants, mais leurs permettre de faire seuls.

Se servir et ranger  
Moment privilégié d'échanges et de partage

**Sieste pour les 3-4 ans de 13h00 à 15h00**

**Temps calme pour les 5-6 ans de 13h00 à 14h30**

**Temps calme pour les 6-11 ans de 13h30 à 14h30**

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les rythmes de vie de chacun des enfants.</li> </ul>	Hygiène
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace propice au repos de chacun.</li> </ul>	Aménagement de petits ateliers
	Attitude et lieux adaptés

**Les activités :**

- Les 3/4 ans : après la sieste de 15h à 16h00
- Les 5/6 ans : de 14h30 à 16h00 (pour les enfants qui ne dorment pas)
- Les 6/11 ans : 14h30 à 16h00

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'enfant d'acquérir, à travers la vie du groupe et les activités proposées, une certaine autonomie favorisant son épanouissement au quotidien.</li> </ul>	Respect de la courbe d'intensité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérimenter et pratique des activités pluridisciplinaires : artistiques, culturelles, sportives et environnementales.</li> </ul>	Alternance de moments forts et de récupérations
	Variabilité des actions
	Fil conducteur
	Grands jeux, sorties

**Retours au calme**

**Les 3/12 ans : 15h45 à 16h00**

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les rythmes biologiques des enfants (Courbe d'intensité).</li> </ul>	Chants,
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer l'intensité et l'excitation après les activités.</li> </ul>	Petits jeux calmes

## Hygiène

- Améliorer les transitions entre les différents temps.

### Les conseils d'enfants : 16h00

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre de faire un bilan de la journée avec les enfants.</li></ul>	Bâton de parole
<ul style="list-style-type: none"><li>• Laisser un espace de propositions aux enfants.</li></ul>	Panneaux d'expression
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre la prise de parole et l'écoute en groupe.</li></ul>	Boîte à idées

### Le goûter : 16h15

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"><li>• Instaurer un moment de convivialité et de partage.</li></ul>	Hygiène Partage, dialogue

### Accueil du soir : 16h30-18h

Intentions	Actions à mettre en place
<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre à chacun de repartir avec une image positive du centre.</li></ul>	Ateliers ludiques intérieurs ou extérieurs
<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire redescendre l'intensité de la journée pour permettre à l'enfant une arrivée sereine dans le milieu familial.</li></ul>	Suivi des départs et accueils des parents Diffusion des informations pour le lendemain

## 4. Hygiène, santé, et sécurité

- **L'alimentation**

### Le repas de midi

L'alimentation a une place importante dans le développement de l'enfant. Les accueils de loisirs doivent prendre en compte cette dimension. Les temps de repas remplissent alors trois fonctions essentielles.

Fonction nutritionnelle :

- Favoriser les bonnes conditions de croissance.
- Permettre des activités physiques et culturelles.

Fonction éducative :

- Créer de bonnes habitudes alimentaires.
- Apprendre le goût, mets nouveaux.
- Aborder le côté économique (gaspillage).
- Être un moment important par rapport aux rythmes de vie (récupération).

Fonction sociale :

Le repas est un moment convivial et privilégié pour discuter avec les enfants. Les animateurs respectent le rythme de chacun. Il évoque le respect de la nourriture et les enfants goûtent un peu de chaque plat préparé.

A la fin du repas, les enfants débarrassent et rangent leur chaise avant de rejoindre les toilettes.

### Le goûter

C'est un moment de calme et d'apport énergétique indispensable dans une après-midi. Il se passera à l'extérieur et à l'ombre ou dans les salles d'activités (en fonction de la saison).

Pendant les vacances ce temps-là permettra de mettre éventuellement en place un conseil d'enfants.

- **L'hygiène**

Les enfants devront passer régulièrement aux toilettes tout au long de la journée, ainsi qu'aux lavabos après une activité, avant le repas...

Avec les groupes de maternelles, ces différents passages aux sanitaires s'effectueront toujours sous **la surveillance d'au moins un animateur, qu'il s'agisse du groupe ou d'un seul enfant**. Les animateurs veilleront également au lavage des mains et s'assureront que toutes les chasses d'eau aient été tirées.

- **La sieste**

Il faut que les enfants, selon leurs besoins, puissent dormir ou non. Il faut aussi se rappeler qu'un enfant qui a besoin de dormir n'est pas forcément un enfant qui a envie de dormir.

Il faut que le temps de sommeil de l'après-midi corresponde à un cycle biologique, soit environ 2 heures. Il est important de créer des conditions psychologiques à un bon endormissement des enfants. Il ne faut jamais oublier que le sommeil est un moment où l'on est totalement à la merci de l'autre. Pour qu'un enfant puisse dormir dans un cadre qui ne lui est pas familier, il faut qu'il ait une confiance absolue. L'obligation et la menace n'ont JAMAIS été des moyens pour établir ce type de relation.

### La salle de repos ou dortoir :

Elle est indispensable car de nombreux enfants entre deux et six ans ont encore besoin de dormir après le repas de midi. La salle de repos devra être accueillante et située au calme.

Il faut veiller à la disposition des lits (ne pas les entasser). Un lecteur de CD peut y être installé, afin de dispenser un fond musical. Compte tenu de la chaleur de notre région, il faudra penser, en période estivale, à laisser les volets clos et les fenêtres ouvertes.

Le temps de repos s'anime comme une activité !

- On évite de faire rentrer un groupe d'enfants trop important dans la pièce en même temps.
- On peut instituer un rituel de calme et d'ordre pour enlever ses chaussures par exemple le petit train des chaussures... ou encore étiqueter les lits et faire un plan de sieste afin de conserver le lit de chaque enfant et la place de celui-ci afin qu'il se repère dans l'espace.
- Les doudous sont les bienvenus !
- Lorsque les enfants sont couchés, l'animateur pourra passer de l'un à l'autre en parlant doucement pour que chaque enfant s'endorme. Une musique douce et peu forte en intensité peut également être utilisée.
- Lorsque les enfants dorment, se rappeler qu'il faut au moins deux heures consécutives de repos. Pas de réveil brutal. Celui-ci peut être échelonné au fur et à mesure que les enfants se réveillent. Là encore une musique appropriée pourra permettre le réveil en douceur des derniers. Si un enfant dort vraiment, il faut le laisser se reposer.
- Il ne faut pas oublier que les autres enfants plus âgés, peuvent avoir besoin, ou envie de dormir eux aussi.
- Enfin il y a les enfants, qui, quel que soit leur âge, ne veulent pas dormir. Là encore, il ne servirait à rien de les forcer à rester dans leur lit plus de 30 min. Il faudra alors organiser des activités calmes, permettant néanmoins le repos (activités d'éveils).

- **Les locaux**

Les locaux sont mis à disposition par la mairie, nous partageons donc ceci avec l'éducation nationale et plus particulièrement avec les enseignants de l'école. Il est de notre devoir de faire en sorte d'être dans une situation de cohabitation positive. Les salles des groupes doivent être nettoyées et rangées après chaque activité avec la participation des enfants. Le matériel appartenant aux écoles n'est pas à notre disposition. L'équipe de direction s'assurera de la propreté des locaux.

La cuisine est interdite à tout le personnel qui n'y travaille pas.

- **La sécurité**

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la qualité de surveillance assurée pendant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. La surveillance constitue une obligation de l'animateur, elle doit être effective et vigilante afin que l'enfant ne soit jamais en danger. L'animateur doit connaître et évaluer les consignes de sécurité au cours des activités, des transports, des sorties.

En sortie, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter.

- **Les déplacements à pied**

**Les obligations (article R412-36 et R412-42 du code de la route) :**

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche. Hormis les files indiennes qui se déplacent sur la gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, les déplacements en convoi se tiennent sur la droite de la chaussée ; dans ce cas, ils ne doivent pas comporter d'éléments de colonne supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres. La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, chaque colonne ou élément de colonne empruntant la chaussée doit être signalé par : un feu blanc ou jaune allumé à l'avant, un feu rouge allumé à l'arrière, tous deux visibles à au moins 150 mètres par temps clair et placés du côté opposé au bord de la chaussée qu'il longe (complétés par un ou plusieurs feux latéraux émettant une lumière orangée).

### Les recommandations :

Dans chaque groupe : un animateur en tête et un autre en fin.

Avant chaque traversée de route, 2 animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprennent leur place qu'après la traversée de tout le groupe.

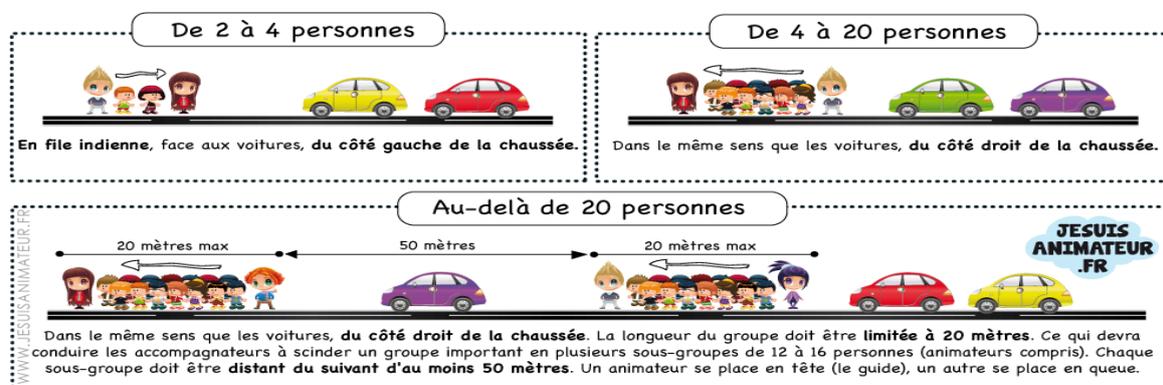
Éviter les routes très fréquentées.

Porter, autant que possible, des vêtements de couleur visible.

Éviter les déplacements de nuit, ou par visibilité réduite.

Maintenir une surveillance constante.

Sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers de la route.

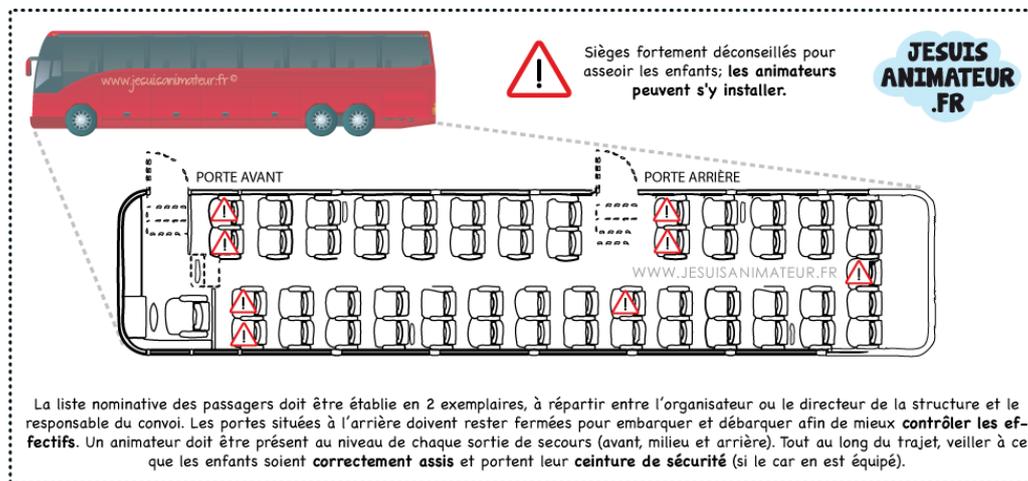


- **Les transports**

- **En bus**

Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant la conformité de son véhicule ainsi que le code de la route.

Les enfants sont placés par les animateurs en respectant les endroits peu recommandés, ils n'oublieront pas de veiller à ce que tous les enfants soient bien assis avec la ceinture de sécurité. Le directeur de l'accueil de loisirs désignera un responsable du convoi auprès duquel il sera communiqué les consignes et recommandations avant le départ.



### - Les transports en commun

Dans cette situation aussi un responsable sera désigné. Les animateurs devront compter régulièrement les enfants afin d'assurer une sécurité optimale (avant le trajet, en entrant dans le bus, pendant le trajet, et en sortant du bus). Le responsable du convoi devra, dès la montée dans le bus, remettre au chauffeur le nombre d'enfants, d'adultes, ainsi que la destination du groupe. Pendant le trajet, il s'assurera que les enfants soient bien assis lorsque cela est possible, sinon les animateurs devront faire en sorte que chaque enfant reste bien dans son groupe.

### - En bateau

Le responsable du groupe doit s'assurer que le bateau possède un certificat de sécurité ou un permis de transporter des passagers en cours de validité avec indication du nombre de voyageurs autorisés.

### • Prévention

L'accueil collectif de mineurs rassemble différents publics (des enfants et des adultes) qui vivent dans des environnements multiples comme la maison, l'école, le milieu professionnel, la maison familiale, en foyer, à la fac, ... Ils peuvent être porteurs sans le savoir de germes infectieux, de microbes, de parasites, transmissibles à l'homme, aux autres enfants. Parfois quelques gestes simples suffisent pour éviter la transmission à l'autre surtout dans des lieux propices comme les collectivités.

#### a. Les poux

Il est conseillé de sensibiliser les parents au risque éventuel relatif aux poux. Un traitement efficace acheté en pharmacie peut éviter la propagation. Par ailleurs, il faut rappeler lors des activités qu'il est essentiel d'éviter le prêt de foulards, bonnets de bain, de peignes et brosses, de chouchous, de barrettes. Un dépliant est disponible sur l'accueil de loisirs, il peut permettre de sensibiliser parents et enfants à ce problème.

#### b. Infirmerie et trousse de secours

Une trousse de secours doit être emportée pour toutes les sorties. Elle contient le nécessaire pour soigner une petite blessure. Tous les soins, même minimes, sont à inscrire dans le cahier d'infirmier situé au bureau ou sur le petit calepin présent dans les trousse de secours. En cas d'incident grave, il faut prévenir les pompiers et le responsable du centre.

**Mis à part les pompiers ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision en ce qui concerne la santé de l'enfant.**

Il sera essentiel de penser à prendre les trousse de secours des enfants qui possèdent un Protocole d'Accueil Individualisé. Dans chaque trousse se trouvera une copie du PAI de l'enfant. Tous les soins à apporter à l'enfant sont énumérés sur ce document.

Après une sortie, si des soins ont été apportés à un enfant, ces derniers doivent être retranscrits dans le cahier d'infirmier se situant dans le bureau. Les trousse de secours seront vérifiées et complétées, après chaque sortie, s'il vient à manquer du matériel.

- **La baignade**

Les activités de baignade sont exclusives de toute activité aquatique faisant appel à des techniques ou matériels spécifiques (nage avec palmes, plongée subaquatique, etc...). Elles se déroulent soit dans des piscines, soit en tout autre lieu ne présentant aucun risque identifiable.

✓ Baignades organisées dans les lieux aménagés et surveillés :

Le responsable du groupe doit :

Signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la baignade ;

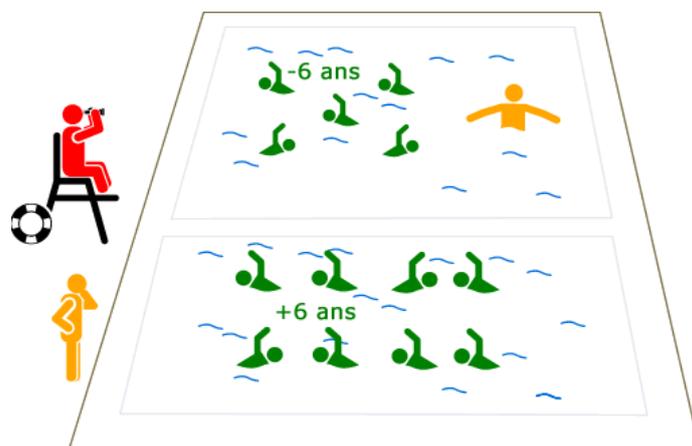
Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité ;

Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.

Outre la présence de l'encadrant du site, la présence d'un animateur membre de l'équipe de l'accueil de loisirs est obligatoire :

Dans l'eau, pour 5 mineurs, si les enfants ont de 3 à 6 ans

Pour 8 mineurs, si les enfants ont de 6 ans à 11 ans

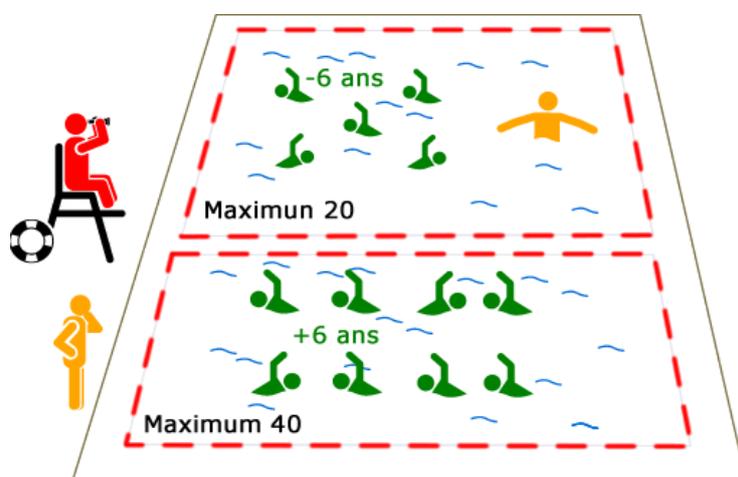


✓ Baignades dans les lieux non aménagés et non surveillés :

Outre la présence de l'encadrant, **responsable de la baignade**, est requise la présence d'un animateur, membre de l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs :

Dans l'eau, pour cinq mineurs si les enfants ont de 3 à 6 ans,

Pour huit mineurs si les enfants ont 6 ans et plus.



✓ Conditions d'organisation et de pratique

Ces activités sont placées sous l'autorité du responsable de l'Accueil de Loisirs et doivent répondre aux conditions suivantes :

Pour les mineurs âgés de 3 à 11 ans, la zone de baignade doit être matérialisée par un périmètre de baignade (bouées reliées par un filin).

Le nombre de mineurs, âgés de moins de 6 ans, dans l'eau, ne doit pas excéder 20.

Le nombre de mineurs, âgés de 6 à 11 ans, dans l'eau, ne doit pas excéder 40.

La baignade sera encadrée par un animateur titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade.

La baignade est une activité de l'accueil de loisirs. De ce fait c'est un moment d'animation. Des activités seront proposées aux enfants, que ce soit dans l'eau, ou en dehors. Les animateurs devront être force de proposition sur ces temps tout en assurant une vigilance et une sécurité maximale. Le surveillant de baignade pourra, lorsque la situation l'exige, exercer une autorité mesurée envers les animateurs. L'existence d'un service de surveillance local ne décharge ni le directeur, ni les animateurs de leurs responsabilités (responsabilités civile et pénale).

## Les 3-4 ans

### J'ai besoin :

- D'alterner les temps de mouvement et de récupération.
- D'autonomie, de règles et de limite.
- De calme au moment de repas et de sommeil diurne (sieste).
- De sécurité et d'affection ; d'avoir un adulte de référence.
- D'être en petit groupe et d'un objet transitionnel (doudou).
- De repères dans l'espace et le temps.

### Capacités :

- De sauter mais je ne peux pas sauter sur un pied.
- De faire preuve d'attention pendant 15 à 20 min.
- Ne supporte pas plus d'une heure par jour d'activité cadrer.
- Ne supporte pas d'avoir les yeux bandés.
- La coordination des gestes reste approximative.



### Caractéristiques

Je me fatigue rapidement car j'ai un rythme de croissance rapide et intense.  
Je ne vois pas comme toi, j'ai un champ de vision plus étroit (70° à 80°) et j'ai une perception du monde différente de celle de l'adulte.  
Ma pensée est symbolique et animiste (un caillou peut avoir mal). Je suis le centre du monde dans lequel je vis (égoïsme).  
J'acquiesce des capacités intellectuelles surtout par les sens et le mouvement.  
Je suis à un âge d'opposition et je m'affirme par le NON. Même si je suis individualiste j'ai besoin de relation avec les autres.  
Je peux être amoureux !!  
Je suis à un âge où je découvre mon corps et ce n'est pas sale !

# Les 5-6 ans

## Caractéristiques

Je cours et je marche de manière assurée, au bout de 20min d'activité je me fatigue physiquement et intellectuellement. Mon champ visuel et ma perception reste étroit.

J'acquière de plus en plus de capacités intellectuelles par le langage. Amorce de l'apprentissage de la lecture et de la latéralisation (œil / mains).

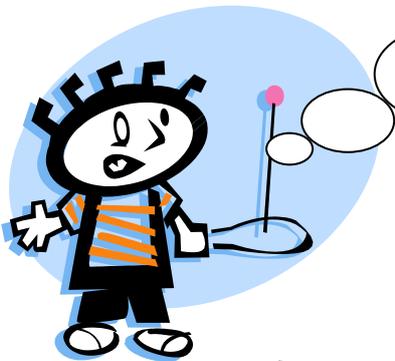
La sexualité de l'enfant et son domaine, où l'adulte n'a rien à faire. Ils sont tous amoureux !

Je reste individualiste, mais j'ai besoin de la relation aux autres

J'aime aider l'adulte ! Ma personnalité s'affirme davantage.

## J'ai besoin :

- De plus en plus d'autonomie
- De me dépenser physiquement
- De temps de repos
- D'ordre, de collectionner, de sécurité et d'échange avec les autres.



## Capacités :

- Le vocabulaire et la syntaxe s'enrichissent, se complexifient de jour en jour.
- L'habilité manuelle augmente, la créativité s'accroît.

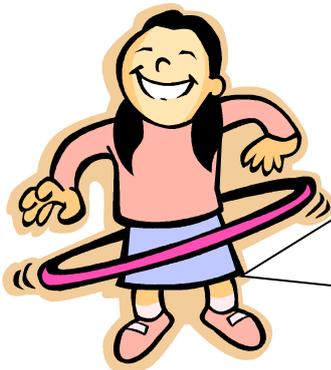
# Les 7-9 ans

## Capacités :

- Sait dissocier l'imaginaire du réel
- Notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste.
- Accepte les règles
- Concentration plus élevée, s'exprime avec moins de spontanéité, créativité en baisse.

## Caractéristiques

- Je maîtrise mal mes limites physiques, période de croissance ralenti.
- Je commence à me repérer dans le temps et l'espace.
- Mon raisonnement s'affine, je suis de moins en moins centré sur moi.
- Je suis curieux et ouvert sur le monde.
- J'apprends à ne pas extérioriser tout ce que je pense
- Je découvre un nouveau mode de communication, la lecture et l'écriture.
- J'élargie mon cercle social au-delà de la famille (copains, école, activités de loisirs).



## J'ai besoin :

- D'exploiter mes nouvelles possibilités physiques et intellectuelles.
- D'exprimer mes craintes et mes angoisses pour mieux les maîtriser.
- De sécurité, de repères, d'échanges et de découverte.
- De m'associer, de me mesurer aux autres et à mon environnement pour me situer.

# Les 10-12 ans

## J'ai besoin :

- D'activités physiques intenses, de compétition surtout si je suis un garçon.
- D'indépendance dans un cadre sécurisant.
- D'expérimentation, d'aventures de jeux en équipes, de chant, de confectionner des objets selon des techniques poussées.
- De s'approprier un lieu de vie.
- Du détachement avec le milieu familial.



## Capacités :

- Créativités de plus en plus en baisse.
- S'exprime avec moins de spontanéité.
- Faire des activités d'analyse et de synthèse.

## Caractéristiques

Mon rythme de croissance s'accélère d'où une certaine maladresse.  
Si je suis une fille, je suis en phase pré-pubère d'où le décalage avec les garçons.  
La pensée se détache du concret et devient abstraite.  
Je me repère parfaitement bien dans l'espace, j'ai acquis les notions d'ordres, d'espaces et de distances.  
J'affirme ma personnalité et je me détache de plus en plus du milieu familial en faveur du milieu extérieur.  
Je reste individualiste en famille.  
Mon esprit critique et de compétition se développent.

## Constitution des groupes

Les enfants seront répartis selon leurs âges en essayant de respecter un nombre restreint dans chaque groupe. Les enfants ont besoin de vivre dans un petit groupe afin d'établir de meilleures relations. Cela permet également de mieux respecter le rythme de vie spécifique des enfants.

En fonction des activités, lorsque cela est possible, chaque groupe sera encore divisé pour n'avoir qu'une dizaine d'enfants par animateur. Ainsi, ce dernier pourra établir une communication privilégiée et individualisée avec chaque enfant. Ayant moins d'enfants à s'occuper, l'animateur est plus disponible auprès de chacun et peut prendre le temps de les accompagner. Cet accompagnement individualisé permet à chaque enfant d'acquérir plus d'autonomie. L'animateur ne fait pas à la place de l'enfant mais l'aide **en faisant preuve de pédagogie à réussir seul** (ou en groupe), tout en restant vigilant.

## 6. LES INTENTIONS EDUCATIVES / OBJECTIFS GENERAUX / OPERATIONNELS

Les objectifs sont déterminés à la fois :

- ▶ Par ce dont chaque enfant a besoin dans son présent
- ▶ Par ce qu'implique son devenir
- ▶ Par ce que suppose son développement individuel
- ▶ Par ce qu'implique sa vie en société

### • LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA CAISSE DES ECOLES

On entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil. Cette orientation est le fruit concerté des adultes qui les entourent. Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs généraux suivants :

Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être.

Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation.

Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet personnel(s).

Favoriser la scolarité de l'enfant

Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.

Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances.

Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance.

Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarité, de mixité, et de vivre ensemble.

Favoriser l'accès et l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé

Développer les actions familles.

### **CONSTATS / EMERGENCE DU PROJET 6-11 ANS**

L'accueil de loisirs est une structure de loisirs éducatifs qui tend à promouvoir des activités variées et ludiques. Ces dernières sont axées sur les domaines culturels, sportifs, et techniques. L'objectif principal est de favoriser le bon développement de l'enfant en créant autour de lui toutes les conditions nécessaires à un apprentissage ou à une découverte lors de son temps libre. Dans cette continuité, il recherche à inculquer des valeurs aux enfants et aux jeunes afin qu'ils deviennent des adultes autonomes et responsables.

L'enfant est naturellement curieux, il est en pleine construction identitaire et cherche à découvrir le monde qui l'entoure afin de définir qui il est, ce qui fait de lui un être unique...

A l'heure de la refondation du système scolaire actuel, les enfants sont amenés à faire des choix sur leur orientation professionnelle de plus en plus tôt. Or, ces demandes précoces engendrent une réelle appréhension des enfants, et sont source de stress. Ils sont en manque d'information et/ou de connaissances autour du monde du travail et des différents métiers existants. Le fait de devoir s'orienter très tôt crée une forme de pression dans l'état moral des enfants et, pour certains, cela crée un enfermement psychologique.

Depuis la rentrée dernière, l'Education Nationale met en place « La découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième » (source :

<https://www.education.gouv.fr/la-decouverte-des-metiers-au-college-de-la-classe-de-cinquieme-la-classe-de-troisieme-378233>)

Ce dispositif permettrait aux jeunes d'avoir une visibilité plus ciblée de l'orientation qu'ils souhaitent prendre pour leur avenir professionnel. Cependant, il est très difficile pour eux de se concentrer et de se focaliser sur ces orientations, suite à la pression que peuvent engendrer les différents cours, et l'approche du brevet.

Ainsi, afin d'aider nos futurs citoyens et afin de favoriser cette dynamique de découverte, nous souhaitons leur apporter des connaissances autour de divers métiers de façon ludique,

en leur permettant d'entrevoir leur futur projet professionnel durant leur temps de loisirs, en adoptant une démarche pédagogique autour de leur bien-être, sans les brusquer, en avançant à leur rythme.

Ce projet sera mené exclusivement avec le public des 6-11 ans.

## **LES OBJECTIFS**

Les objectifs pédagogiques retenus après l'analyse de la situation initiale et en cohérence avec les objectifs éducatifs établis par la Caisse des Écoles sont les suivants :

- **Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s)**
  - ➔ Permettre aux enfants de découvrir différents métiers
  - ➔ Aider les enfants et les jeunes à comprendre le monde du travail tout en s'amusant
  
- **Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées**
  - ➔ Favoriser des échanges avec des professionnels en proposant des activités pratiques
  - ➔ Développer la curiosité et les compétences des enfants par le jeu

## **CONSTATS / EMERGENCE DU PROJET 3-6 ANS**

Face à l'enthousiasme des enfants en lien avec les activités manuelles et faisant appel à leur motricité fine, et face à leur curiosité de découvrir de nouvelles choses en permanence, le projet s'orientera vers les arts.

L'apprentissage des enseignements artistiques et culturels connaît un nouvel essor depuis quelques années. En effet, les enfants étant d'avantage tournés vers des pratiques très individualistes : jeux vidéo, TV, tablettes, portable, cela a incité les différentes institutions qui gravitent autour de l'enfant, à leur refaire découvrir certains domaines que les enfants délaissent au profit de ces nouvelles technologies... Ces différentes pratiques amènent les enfants et les jeunes, à terme, vers un comportement solitaire et sédentaire. En fonction des constats établis, le projet sera orienté vers les différentes formes d'art.

L'objectif de ce projet étant de mener à bien des créations collectives, et de leur faire découvrir de nouvelles pratiques et activités variées.

L'initiation aux pratiques culturelles et artistiques me semble indispensable pour le bon épanouissement des enfants et des jeunes, au travers de modes d'expression variés que représentent les arts.

Ce projet sera initié de septembre 2024 à décembre 2024 afin d'offrir aux enfants et aux animateurs les possibilités et le temps nécessaires dans la mise en œuvre des projets.

## **LES OBJECTIFS**

Les objectifs pédagogiques retenus après l'analyse de la situation initiale et en cohérence avec les objectifs éducatifs établis par la Caisse des Écoles, sont les suivants :

- **Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées**
  - ➔ Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité
  - ➔ Amener les enfants à rassembler leurs idées autour d'une œuvre collective
  
- **Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance**
  - ➔ Susciter l'envie de découvrir diverses créations artistiques
  - ➔ Favoriser l'accès à de nouvelles pratiques artistiques

## PROJET ET ACTIVITES SPECIFIQUES

Un projet d'animation sera mis en place sur chaque groupe d'enfants (en fonction de leur âge) sur les temps extrascolaires, et un sur les temps périscolaires. La durée de ces derniers dépendra du contenu en termes d'objectifs et d'activités. Ces projets permettront de tendre vers la réalisation des objectifs du document annuel déclinés ci-dessus.

### Les différents domaines d'activités

Le choix des actions réalisées sur l'Accueil est puisé dans les grands domaines d'activités :

- Activités d'expression corporelle
- Activités sportives
- Activités culturelle, de lecture et d'écriture.
- Activités de sensibilisation et de découverte à l'environnement

## ORGANISATION DU TRAVAIL EN EQUIPE

L'équipe a à sa disposition de la documentation : fichiers d'activités, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, documents pédagogiques...

Chacun est garant du respect de ces outils de travail.

Chaque soir les groupes de vie procéderont à un rapide bilan de la journée vécu oralement afin de palier rapidement aux difficultés rencontrées.

L'équipe se réunira le jeudi matin et le mercredi soir selon les besoins, afin de :

- Analyser son travail en référence au projet pédagogique et projet d'animation
- Amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- Préparer les activités.
- Mettre en place des actions.
- Échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.
- Poursuivre sa formation continue.

La présence de l'équipe lors de ces différentes réunions est indispensable et la non-justification d'une absence entraînera des sanctions.

## **PROJET DE FORMATION**

L'équipe de direction à un rôle formateur, elle doit être capable de conseiller, d'expliquer des méthodes de travail, en cherchant à comprendre les difficultés rencontrées par son équipe en les amenant à déterminer eux-mêmes les solutions les plus adaptées pour la régulation de leurs interventions.

Il apparaît nécessaire de prévoir une méthode qui permette la construction d'une formation cohérente des animateurs en accord avec les objectifs éducatifs de l'organisateur.

Outre le suivi particulier et individualisé apporté au stagiaire pratique, l'organisation d'échanges de savoirs au sein de l'équipe et le suivi sur le terrain par la direction constituent des sources de progrès qu'il convient d'exploiter pleinement.

### **Les objectifs visés**

- Permettre à chacun d'évoluer et de s'épanouir dans son travail.
- Permettre à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances et démarches.
- Permettre à chacun de s'interroger sur ses propres pratiques afin de les faire évoluer.

### **Les moyens envisagés**

- Espace de documentation
- Temps thématiques de formation
- Suivis collectifs et individualisés des animateurs grâce à des bilans et des évaluations régulières.
- Suivi spécifique des stagiaires pratiques (temps d'échanges, adaptation, observation, évaluations sur le terrain et évaluation finale).

### **Prise en charge du stagiaire pratique**

#### ***L'animateur devra être capable de :***

- Mettre en pratique les connaissances acquises durant son stage théorique
- Analyser ses pratiques
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Participer à l'accueil, l'information auprès des familles
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

### ***Déroulement :***

Avant le début du séjour, un entretien préalable sera effectué avec la directrice afin de faire le point sur les différents aspects sur lesquels le stagiaire sera évalué.

Les premiers jours, le stagiaire sera en observation, il devra s'intégrer à l'équipe d'animation, faire connaissance avec le public.

Ensuite l'animateur devra proposer et mettre en place des activités en rapport avec le projet pédagogique, il sera évalué en situation (1 animateur pour 8 enfants avec des enfants de 3 à 6 ans et une séance de 25 minutes maximum, ou 1 animateur pour 12 enfants avec des enfants de 6 à 11 ans et une séance de 45 minutes maximum).

Il va de soi que l'animateur stagiaire sera observé régulièrement durant tous les temps d'une journée type.

En fin de stage, un entretien final sera mené afin de lui expliquer la validation ou non validation de son stage pratique.

### ***Critères d'évaluation :***

- Le public (connaissance sur les besoins et caractéristique des publics, avoir un relationnel adapté à l'âge des enfants)
- Le cadre d'exercice (respect des horaires et du fonctionnement, connaissance de la réglementation et de son rôle d'animateur)
- L'équipe d'animation (savoir travailler en équipe, être un élément positif, avoir un bon rapport avec l'autorité hiérarchique)
- Mener différentes activités (courbe d'intensité, cohérence des étapes, démarche pédagogique, amener un but, respect des consignes...)

# **ANNEXES**

## **AMENAGEMENT DES ESPACES**

Les enfants recherchent le dedans comme un lieu de sécurité avec des repères, tandis que le dehors est un lieu de liberté de découverte mais aussi de l'insécurité et de l'inconnu.

Il appartient aux animateurs de créer des espaces sécurisant pour l'enfant qui vas pouvoir agir en autonomie. L'organisation de l'espace est importante. S'il est organisé de façon à ce que l'enfant se l'approprie, il va favoriser la naissance d'activité, l'envie de découvrir, de manipuler, de construire, de jouer...

### **a. Favoriser le choix à partir de la vision**

Les enfants auront la possibilité de pouvoir effectuer diverses actions sans que l'une d'entre elle ne gêne les autres. L'aménagement doit permettre d'apercevoir en un seul coup d'œil toutes les possibilités de jeux.

### **b. Organiser la circulation**

La circulation doit être le plus simple possible pour relier entre elles les entrées et les sorties. Il est cependant utile de placer certains coins de jeux hors zone de passage exemple coin lecture. Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités : coin jeux de sociétés, coin poupées, coin dinette, Legos, voitures...

### **c. Permettre de se servir, d'utiliser et de ranger**

Le matériel sera au maximum à disposition des enfants (sauf matériel dangereux : cutter, gros ciseau...). Il est nécessaire qu'il soit accessible et à la vue de tout le monde. Le mobilier permettant de ranger sera installé à proximité de l'endroit où on peut jouer avec. Inscire dans les règles de vie la nécessité de ranger pourra se révéler efficace.

### **d. Se préoccuper de la décoration**

Le caractère esthétique sera un des gages d'appropriation de l'espace. Il sera important de décorer sa salle en rapport avec le thème du projet et surtout que cela appartienne à tout le monde. Des réalisations individuelles des enfants pourront compléter cette décoration. Elles devront être mises en valeur et suffisamment renouvelées. L'affichage doit être également bien organisé autour de plusieurs espaces identifiés et repérés par les enfants (règles de vie, programme, exposition des réalisations, tableau d'expression...).

## **GESTION DE GROUPE/ AUTORITE/ PUNITION/ SANCTION**

### **LE CONSEIL D'ENFANT**

Tout au long du séjour, sera mis en place des instances de paroles où les enfants pourront raconter, organiser, débattre, s'écouter et se comprendre. Pour ce faire, 2 types de conseils seront institués : le Quoi de Neuf, le conseil bilan des enfants.

## **Organisation générale des conseils:**

Les enfants sont assis en cercle, chacun a le droit à la parole mais aussi le devoir d'écouter les autres. Les modalités d'organisation des conseils concernant la fréquence, la distribution de parole et le type de support seront établis au sein de chaque groupe en fonction des idées, des souhaits, des besoins des enfants.

## **Les deux sortes de conseils:**

### **Le «quoi de neuf?»**

L'objectif de ce conseil consiste à laisser chacun raconter ce qu'il veut (quelque chose de vécu, de rigolo...).Après avoir écouté, les autres pourront réagir et poser des questions. Rappelons que le principe est que chacun puisse s'exprimer. Cet espace contribuera à désinhiber les enfants face au groupe et favorisera le contact et les échanges entre enfants. Au Quoi de neuf, on fait le lien avec la vie extérieur du centre et ses expériences. Le quoi de neuf doit être mis en place après l'accueil du matin et avant le début des activités entre 9h00 et 9h30.

### **Le «conseil bilan des enfants »**

L'objet de ce conseil, dans un premier temps consiste en un retour sur la matinée puis sur la journée passée. Il permet de faire ressortir les temps forts mais aussi les points faibles des activités et de faire des propositions ou soumettre de nouvelles idées. Cette instance permettra à l'animateur d'évaluer l'adhésion du groupe aux activités et leurs sentiments.

Dans un second temps, ce conseil a pour objectif de responsabiliser les enfants par rapport à leurs actes, de réguler leurs rapports avec les autres, de leur donner un réel pouvoir sur le devenir du groupe. L'enfant est acteur dans l'élaboration des règles de vie, de leur application et de leur efficacité. Ce conseil permet également une prise de distance facilitant un regard plus objectif par rapport aux actes.

Pour ce faire les animateurs doivent s'empêcher de régler le fond d'un problème à chaud.

Un enfant qui s'inscrit au conseil doit avoir la certitude d'être entendu et de voir son affaire réglée afin que cette instance soit opérationnelle et crédible.

Lorsqu'on traite une affaire, les personnes concernées et les témoins sont appelés à être écoutés, ainsi que ceux qui désirent s'exprimer, de manière à ce que chacun se forge une conviction. L'enfant exprime son désir de réparation, au besoin, le groupe peut l'aider et une négociation s'engage. Les décisions au sein du groupe se veulent réparatrices pour l'enfant qui a subi un préjudice et pour celui qui l'a commis. Le groupe fera connaître sa décision par un vote. La décision n'est pas toujours aisée à trouver, elle doit permettre au groupe de faire preuve d'imagination. (Excuses écrites, dessins, aide pour une tâche...) Le conseil suit et vérifie leur application et peut aider à leurs réalisations.

La mise en place de conseil d'enfant est aussi un moyen efficace de réguler un groupe tout au long du séjour.

## **Attention :**

•On ne crie pas sur les enfants mais on essaie de leurs faire prendre conscience de leurs actes ; le non doit être expliqué, justifier aux enfants.

•Le conseil d'enfant doit permettre de réguler le groupe de lui-même : ainsi on ne mettra pas de pas de règles de vie en place en début de séjour : elles seront mises en place au quotidien grâce au conseil d'enfants.

## **AFFIRMER SON AUTORITE**

Nous agissons de façon responsable et affirmons notre autorité :

En respectant nous même les règles

En posant des règles claires

En donnant des consignes accessibles à tous

En posant et rappelant les limites.

L'autorité, c'est un acte de compréhension et de respect mutuel entre les individus. Tout est dans la manière ; pour convaincre, soyez persuasif : faites appel à la raison et au bon sens.

Animer, c'est aussi être attentif aux enfants, savoir les écouter, veiller sur eux, être présent pour chacun d'eux. Souvenez-vous de votre enfance...

**Faire preuve d'autorité, ce n'est pas être autoritaire.**

## **LA SANCTION ET LA PUNITION**

Avant toute chose, il est essentiel de définir ces 2 termes :

- La punition : c'est la peine subie par quelqu'un, elle sous-entend une contrainte. Elle a pour synonymes « châtiment, correction »
- La sanction : c'est la conséquence d'un acte. Elle n'est pas forcément négative et ne représente pas la contrainte.

Elle sera toujours en cohérence avec un acte posé.

Lorsqu'une faute peut être réparée (bris de glace, rangement d'une pièce en désordre...), elle doit être présentée comme une conséquence logique de l'acte et non comme une humiliation. Elle permet à l'enfant de se confronter à la réalité grâce au lien entre son acte et les conséquences qui en découlent. C'est une sanction éducative.

La punition n'a rien d'éducatif, elle repose sur des formes d'irrespect des besoins de l'enfant, qui ne satisfait qu'un « désir de vengeance » de l'adulte énervé, blessé.

Elle n'apporte rien de plus que de la haine de la part de l'enfant envers l'adulte ou une blessure profonde. La punition est un acte qui repose sur une privation, donnant l'illusion à l'adulte que cela débouchera sur une prise de conscience et un changement de conduite.

Exemples de punition : bonnet d'âne, mettre l'enfant dans un coin face au mur, recopier 100 fois, privation de jeux, de goûter, ...

**Tout acte entraînant la punition d'un enfant de la part d'un animateur sera considéré comme une faute et immédiatement sanctionné par l'équipe de direction.**

## **Qu'est-ce que je sanctionne et pourquoi ?**

### *Sanctionner c'est quoi ?*

Comprendre la gravité ou l'importance de l'acte permet à l'enfant de construire sa personne et de vivre avec les autres.

Sanctionner, ce n'est pas uniquement punir un acte négatif. Quand je lui dis « C'est bien ce que tu as fait, tu as rangé le matériel sans que je te le demande, bravo ».

Pour un enfant, une sanction est un point de repère qui lui permet de comprendre la règle et en quoi il l'a enfreinte. Elle doit aussi lui permettre d'assumer la conséquence de son acte : c'est l'apprentissage de la responsabilité. Elle doit s'accompagner de parole adressée à l'enfant, la parole de l'enfant est aussi importante car c'est lorsqu'il est en capacité de reformuler le propos de l'animateur et admettre la punition qui en découle qu'on parle de sanction éducative.

## **Y-a-t-il une solution idéale ?**

Nous le savons, il n'existe pas de solution idéale. Voyons ensemble quelques éléments qui alimenteront notre réflexion.

Toute sanction se fait en référence à une règle. D'où l'importance d'énoncer des règles claires et compréhensibles pour tous. L'important est surtout qu'elles soient transmises et expliquées.

Pour être comprises et efficaces, elles doivent comprendre des interdits (une limite), des devoirs (des obligations envers les règles et les autres) et des droits (une jouissance). Se référer régulièrement aux règles leur confère de la valeur et permet leur apprentissage.

## **Comment donner une valeur éducative à la sanction ?**

*L'animateur devra intégrer 5 points essentiels dans sa démarche :*

### **Choisir un lieu**

Le règlement d'une faute doit rarement s'opérer en public par respect pour la personne ou les éventuelles victimes. L'effet de groupe transforme souvent les comportements, individuels et la parole. En revanche, après la transgression on peut rappeler la règle en public.

### **Punir un acte**

Faire comprendre à l'enfant que ce n'est pas lui qui est mauvais mais ce qu'il a fait et pourquoi. Ce qui est à transformer, c'est une attitude par rapport à une règle, pas l'enfant lui-même.

### **Poser une limite**

Il s'agit de signifier à l'enfant que « Stop, tu ne peux pas aller plus loin, tu n'as pas le droit de faire ça ! ». C'est cette limite-là qui donne du sens et de l'importance à la règle. Elle peut aussi aider les enfants à mettre fin à une spirale négative plus ou moins consciente. On appelle cela l'intérêt de la frustration : celle-ci remet l'enfant dans la réalité, le sort de l'idée de toute puissance.

### **Ouvrir le dialogue**

Toute sanction s'accompagne de mots, de paroles. C'est ce dialogue qui doit permettre à l'enfant de s'interroger sur le pourquoi de l'acte et ses conséquences. Reformuler la faute et la règle pour comprendre le pourquoi de la sanction.

### **Permettre à l'enfant d'agir**

Celui qui enfreint la règle doit pouvoir s'extraire de sa culpabilité, avoir un geste pour celui ou ceux à qui il a fait mal. L'objectif est la réparation. « J'ai causé un dommage, je peux et dois le réparer. » Ainsi, priver d'un droit un enfant pour un coup qu'il aura donné ne lui permettra pas d'apprendre la conscience de l'Autre, mais que « si je me fais prendre lorsque je tape, je me fais punir ». Par la réparation, l'enfant reconnaît la victime et assume son geste.

**Sanctionner ne va donc pas de soi, c'est un acte réfléchi qui impose d'être juste et de développer une stratégie pédagogique qui permette à l'enfant de grandir avec les autres.**

## **RESPONSABILITE CIVILE / RESPONSABILITE PENALE**

Être responsable c'est quoi ?

C'est à la fois :

- Une manière d'agir, une façon de se conduire professionnellement
- Être sujet d'une sanction, morale ou juridique

Un directeur, tout comme un animateur, agit en personne responsable en assurant la sécurité physique et affective des enfants qui lui sont confiés. Il doit faire en sorte que rien ne leur arrive, mais il ne peut pas tout empêcher. On parle alors d'une obligation de moyens, c'est-à-dire qu'il doit TOUT FAIRE pour assurer la sécurité des enfants.

De ce fait, nous pouvons noter différentes sortes de responsabilité :

- La responsabilité physique : l'animateur est garant de l'intégrité physique de l'enfant, c'est à dire qu'il ne subisse pas de violence physique ou corporelle.
- La responsabilité affective : l'animateur est garant de la bonne intégration de l'enfant dans le groupe. Il veille à ce qu'il ne subisse aucune action visant à l'humilier, le dévaloriser ou le singulariser du groupe. Il est garant d'un climat de confiance sécurisant quel que soit l'enfant.

- La responsabilité morale : l'animateur est garant du respect des règles établis de vie collective. L'animateur est un référent veillant à ce qu'il n'y ait pas d'attitude contraire à la morale.

### LA RESPONSABILITE CIVILE :

Il y a **responsabilité civile** quand une personne (morale ou physique) est tenue de réparer un dommage subi par une autre personne.

Obligation légale pour toute personne de réparer les dommages causés à autrui.

Le Code Civil (art 1382 à 1386) définit les cas de responsabilité : dommages causés par son fait, par sa négligence, son imprudence, par les enfants, préposés animaux ou choses que l'on a sous sa garde.

D'autres cas de responsabilité sont également définis par la loi, en particulier pour les professionnels (dans le domaine de la construction notamment).

La victime a droit à une indemnité correspondant au dommage subi, dans la mesure où elle apporte trois preuves :

- Celle d'un préjudice : blessure, tache sur un vêtement, etc.
- Celle d'un fait dommageable commis par l'auteur responsable de la faute, de la maladresse... ou d'une chose dont il a la garde est à l'origine du dommage ;
- Celle d'un rapport de cause à effet entre le préjudice et le fait dommageable.

Il faut distinguer la **responsabilité civile** de la **responsabilité pénale**, dont la sanction, prévue par des lois et règlement, est proportionnelle à la gravité de la faute commise. On ne peut assurer les sanctions pénales (telles qu'une amende).

### LA RESPONSABILITE PENALE :

La **responsabilité pénale** existe chaque fois qu'un individu, volontairement ou involontairement enfreint des règles sociales qui ont été posées par des textes existant dans le Code Pénal. Elle sanctionne l'auteur d'un comportement dangereux qui trouble l'ordre social.

Elle est de la compétence de la juridiction répressive.

La responsabilité pénale se mesure à la gravité de l'acte commis. Elle est sanctionnée par une peine frappant l'individu fautif.

La **responsabilité civile** ne se mesure pas à la gravité de l'acte : elle se mesure uniquement à l'importance du préjudice subi qui doit être réparé (indemnisation). Le risque « responsabilité civile » peut être couvert par une assurance si l'acte délictuel ne résulte pas d'une faute intentionnelle, volontaire.

### **Il n'y a aucun moyen de s'exonérer de la responsabilité pénale.**

Seules les personnes physiques peuvent être condamnées pénalement et non les personnes morales. Toute personne est responsable de ses actes s'ils sont contraires à la loi, mais seulement de ses propres actes. Le principe de **responsabilité pénale** est d'obtenir la sanction d'un comportement déviant, c'est-à-dire contraire à la réglementation en vigueur, ou encore d'un manquement délibéré.

RESPONSABILITÉ	DIFFÉRENCE	CONSÉQUENCE	TRIBUNAL	ASSURANCE
PENALE	S'il y a eu manquement aux règles d'usage.	Sanction : Amende, Peine de prison.	Tribunaux répressifs (Police, correctionnel...)	Les conséquences ne peuvent faire l'objet d'une assurance. La protection juridique peut être proposée.
CIVILE	Si le cas est Accidentel.	Obligation de réparer.	Tribunaux civils (d'Instance, de Grande Instance...)	L'assureur rembourse les victimes.

## TEMPS CALMES / TEMPS LIBRES

	Temps calme	Temps libre
<p>Le cadre, les règles, les conditions</p> <p>Et comment ?</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ C'est un temps animé, ou pas, mais pendant lequel on fait des choses calmes</li> <li>➤ Pas d'activités sportives, qui bougent et bruyantes.</li> <li>➤ Ce temps peut être un temps libre avec des activités choisies pour respecter le calme</li> <li>➤ C'est un temps qui est encadré. L'animateur doit tout mettre en œuvre pour que le calme soit respecté</li> </ul> <p><b><u>Temps calme ≠ silence</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ C'est un temps qui est fait pour se défouler</li> <li>➤ Les enfants font le choix de leur activité parmi ce qui est mis à leur disposition</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Les enfants sont généralement en autonomie mais l'animateur doit y mettre le cadre de manière à toujours respecter la sécurité</u></b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ces temps sont pensés, réfléchis, structurés, cadrés.</li> <li>➤ Ils sont différents en fonction de l'âge</li> <li>➤ Ce sont des temps de vie quotidienne qui ont toute leur place dans la vie des structures avec des objectifs bien définis en équipe.</li> </ul>	

	Temps calme	Temps libre
<p>Quand?</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le temps calme peut être à tout moment de la journée selon <b>le besoin et l'état du groupe</b></li> <li>➤ Ce temps est souvent après le repas et avant pour un retour au calme</li> </ul> <p>Ce temps peut être avant ou après une activité encadrée dans la journée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Principalement sur temps d'accueil</li> <li>➤ Ce temps peut être après une activité encadrée dans la journée.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La durée doit être limitée et formalisée.</li> </ul> <p><b><u>Ces temps ne doivent pas remplacer les activités initialement prévues dans les plannings.</u></b></p>	
Aménagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ mettre en place toutes les conditions pour que ce temps soit calme (musique calme, matériel...)</li> <li>➤ l'animateur doit mettre tout en œuvre pour que cela se passe bien (ne pas sortir des ballons,...)</li> </ul>	<p>Pas d'aménagements particuliers pour le temps libre Il faut mettre des jeux, du matériel à disposition pour que les enfants aient le plus de choix possible</p>
	<p>Ces temps peuvent se dérouler à l'intérieur comme à l'extérieur.</p>	
<p>Les besoins de l'enfant</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les enfants ont besoin d'un temps propice à la digestion</li> <li>➤ <b>Les enfants de moins de 6 ans doivent être plus accompagnés que les plus grands, qui sont plus autonomes</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les enfants ont besoin de souffler, se défouler.</li> <li>➤ Ils ont besoin de se construire, d'échanger, d'être seuls ou en groupe(s). L'animateur est présent, mais de manière plus éloignée</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tout au long de la journée, il faut respecter le rythme de chaque enfant, la courbe d'intensité de la journée.</li> <li>➤ Accompagner les enfants dans les différents temps qu'ils doivent identifier au long de la journée par des rituels</li> </ul>	

	Temps calme	Temps libre
<p>La place de l'enfant</p> 	<p>L'enfant peut proposer des aménagements pour ce temps</p>	<p>Le temps libre appartient à l'enfant. mais il faut savoir leur faire faire autre chose que ce qu'ils ont l'habitude (foot...).</p> <p>Les enfants peuvent jouer seuls</p>
	<p>➤ Ils ont le choix de l'activité</p> <p>➤ Ces temps peuvent être animés par les enfants si ce n'est pas trop bruyant pour le temps calme</p>	
<p><b>Le rôle de l'animateur</b></p>	<p><b><u>Les animateurs peuvent jouer</u></b></p> <p>Les animateurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ être force de proposition</li> <li>➤ rester garant du temps,</li> <li>➤ être à l'écoute,</li> <li>➤ laisser les enfants jouer seuls</li> <li>➤ susciter la curiosité,</li> <li>➤ être disponible,</li> <li>➤ créer des échanges entre enfants et animateurs, des moments de discussion,</li> <li>➤ gérer des situations difficiles</li> <li>➤ être vigilants</li> <li>➤ <b>accueillir les parents (sans défaut de surveillance)</b></li> </ul> <p>La réussite de ces temps dépend des choix pédagogiques de l'équipe, c'est un temps préparé, il est indispensable de se mettre d'accord avec les enfants sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ les règles</li> <li>➤ la mise à disposition du matériel</li> <li>➤ un cadre défini</li> </ul> <p><b><u>Ce n'est pas un temps de pause pour les animateurs en présence des enfants</u></b>, mais un roulement de pause est possible s'il ne met pas en péril la sécurité des enfants.</p>	

**DOCUMENT D'EVALUATION**

EVALUATION	
QU'EST-CE QUE J'EVALUE ?	ANALYSE
1. Projet de vie quotidienne:  a. Horaires  b. Retours au calme  c. Repas / Goûters  d. Sieste	
2. Fonctionnement global  a. Les sorties  b. Les transports  c. Les activités	

3. Projet relationnel

a. Le travail d'équipe

b. Relation aux familles

c. Intervenants extérieurs

d. Le personnel de service

e. Accueil des enfants en situation de  
handicap

REFERENT				REFERE		
Elément(s) à évaluer	Questions évaluatives (objectifs éducatifs)	Objectifs pédagogiques	Critères évalués Objectifs opérationnels	Indicateurs	Acquis / En cours d'acquisition / Non acquis	Commentaires
Le projet	<p>En quoi ce projet a :</p> <p><b>Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s) (6-11 ans)</b></p>	<p><i>Permettre aux enfants de découvrir différents métiers</i></p> <p><i>Aider les enfants et les jeunes à comprendre le monde du travail tout en s'amusant</i></p>	<p>Les enfants ont-ils été capables d'identifier leurs envies professionnelles ?</p> <p>L'équipe pédagogique a-t-elle élaborer des partenariats avec des acteurs du monde professionnel ?</p> <p>Les animateurs ont-ils réussi à aborder le monde professionnel de manière divertissante ?</p> <p>Les enfants ont-ils été capables de représenter de</p>	<p>80%</p> <p>Recherches et création de partenariats concluants</p> <p>Points d'étapes réguliers avec l'équipe</p> <p>75%</p>		

	<p><b>Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées (3-11 ans)</b></p>	<p><b><i>Favoriser des échanges avec des professionnels en proposant des activités pratiques</i></b></p>	<p>manière créative les métiers de leurs parents ?</p> <p>Les enfants ont-ils compris les compétences requises pour les métiers qu'ils affectionnent ?</p> <p>Les enfants ont-ils été capables de réaliser une interview en direction des professionnels ?</p> <p>Les animateurs ont-ils su garantir la bienveillance des échanges entre animateurs et professionnels ?</p> <p>L'équipe pédagogique a-t-</p>	<p>Points d'étapes avec l'équipe</p> <p>80%</p> <p>Points d'étapes + participation de la direction durant les temps d'échanges</p>		
--	--	--	--	--	--	--

			<p>elle su mobiliser des professionnels proposant des activités ludiques spécifiques à chaque métier pour les enfants ?</p>	<p>Recherches et création de partenariats concluants</p>		
		<p><b>Développer la curiosité et les compétences des enfants par le jeu</b></p>	<p>Les enfants ont-ils su citer des compétences nécessaires pour les différents métiers vus en cours d'année ?</p>	<p>70%</p>		
			<p>Les enfants ont-ils été capables de chercher des informations et de les transmettre à leurs camarades ?</p>	<p>70%</p>		
			<p>Les animateurs ont-ils alimenté la curiosité des enfants en les sollicitant aussi bien sur les temps d'activités que sur les temps de vie</p>	<p>Point réguliers avec l'équipe + observation des groupes</p>		

			quotidienne ?			
		<b><i>Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité</i></b>	Les enfants ont-ils réussi à prendre la parole en grand groupe ?	80%		
			Les enfants se sont-ils inscrits sur des activités inconnues pour eux ?	70%		
			Les enfants ont-ils été capables de donner leur avis sans influence ?	75%		
		<b><i>Amener les enfants à rassembler leurs idées autour d'une œuvre collective</i></b>	Les animateurs ont-ils été capables de guider les enfants sur les activités collectives ?	Observation des groupes + points d'étapes réguliers		
			Les enfants ont-ils réussi à collaborer ?	70%		

	<p>Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance (3-6 ans)</p>	<p><i>Susciter l'envie de découvrir diverses créations artistiques</i></p>	<p>Les animateurs ont-ils été force de proposition quant aux activités artistiques ? (Recherches de nouveautés etc...)</p> <p>Les enfants ont-ils été capables d'assimiler des connaissances basiques autour des différentes formes d'expression artistique ?</p>	<p>Vérification des plannings + réajustements. Points d'étapes réguliers</p> <p>70%</p>		
		<p><i>Favoriser l'accès à de nouvelles pratiques artistiques</i></p>	<p>Les enfants ont-ils été capables de se mettre en scène ?</p> <p>Les enfants ont-ils été capables d'utiliser différents outils dans la réalisation des</p>	<p>80%</p> <p>90%</p>		

			activités artistiques ?			
Méthode	<p>Le rythme des enfants a-t-il été respecté ?</p> <p>Les animateurs ont-ils été des personnes ressources ?</p>	<p>Laisser les enfants autonomes dans leurs démarches et leurs besoins</p> <p>Répondre aux interrogations et besoins des enfants</p>				

